



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT ARDÈCHE  
CANTON HAUT VIVARAIS  
COMMUNE PAILHARÈS

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION**

(6-1 Police municipale)

### **Le Maire de la Commune de PAILHARÈS**

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer le raccordement de boîtier pour le déploiement de la fibre optique sur la commune,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le chantier ;

**Vu** l'intérêt général ;

Vu la demande de l'entreprise ARTELECOM 8 Allée du Val Fleuri 42700 FIRMINY en date du 2 juillet 2024

**Considérant** qu'une réglementation particulière de la circulation routière est nécessaire ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** Afin de permettre à l'entreprise **ARTELECOM** d'effectuer les travaux de raccordement de boîtiers pour le déploiement et la pose de la fibre optique sur l'agglomération de Pailharès, et particulièrement sur la route de Molières, place de Molières, route du col du Buisson, chemin d'Agrève est et rue de la Béate, une réglementation de la circulation doit être mise en place à partir du 8 juillet 2024 jusqu'au 8 août 2024 inclus.

**ARTICLE 2** Une signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, afin d'assurer la mise en sécurité des équipes et des tiers grâce à un balisage adapté. L'entreprise ARTELECOM s'engage à limiter au maximum la gêne occasionnée aux riverains.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

**ARTICLE 4** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne

- Madame la Maire,

- M. CHEROUAG Sofiane ARTELECOM artelecom42@gmail.com

Fait à Pailharès,  
le 3 juillet 2024  
La Maire  
Anne SCHMITT





# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

REÇU le

2 JUL 2024



N° 14024\*01

## Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ARTELECOM Représenté par : MR CHEROUAG SOFIANE  
Adresse Numéro : 08 Extension : ..... Nom de la voie : ALLEE DU VAL FLEURI  
Code postal 42700 Localité : FIRMINY Pays : FRANCE  
Téléphone 06 29 81 37 26 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : artelecom42@gmail.com

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : .....

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal 07410 Localité : Pailharès

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Raccordement de boîtier fibre optique  
Date prévue de début des travaux : 08/07/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30 Jours

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) ..... Date de début de réglementation .....  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue X  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialisée

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

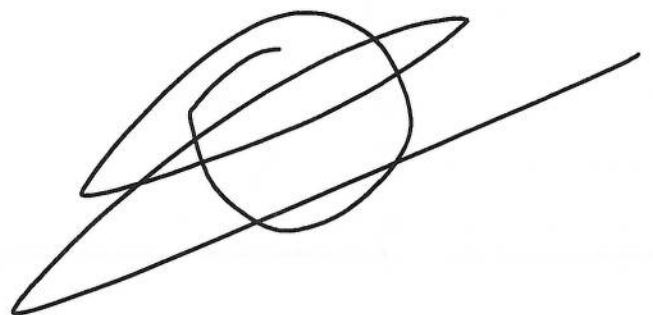
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : FIRMINY

Nom : CHEROUAG Prénom : Sofiane Qualité : Gérant



**Sujet :** Re: ARRETE PAILHARES

**De :** Samira Cherouag <secretariat.artelecom@gmail.com>

**Date :** 03/07/2024, 10:04

**Pour :** Mairie de Pailharès <mairie@pailhares.fr>

Bonjour ,

Voici la liste des routes concernées :

- PLACE DE MOLIERE
- ROUTE DE MOLIERE
- ROUTE DU COL DU BUISSON
- CHEMIN D AGREVE EST
- RUE DE LA BEATE

Cordialement

**Samira CHEROUAG**

Assistante de direction

06 46 08 32 32

**ACTIONS RESEAUX TELECOM**



Le mar. 2 juil. 2024 à 15:24, Mairie de Pailharès <[mairie@pailhares.fr](mailto:mairie@pailhares.fr)> a écrit :

Bonjour,

Pourriez vous me préciser les voies concernées, s'il vous plait,

Cordialement

Agnès Francès

Secrétaire - Mairie de Pailharès

1 Place de la Mairie 07410 PAILHARES

04 75 06 00 65 - Nouvelle adresse mail à utiliser : [mairie@pailhares.fr](mailto:mairie@pailhares.fr)

Accueil au public du mardi au vendredi de 8h30 à 12h

Permanence de Madame la Maire Anne Schmitt les vendredis.

Le 02/07/2024 à 15:10, Samira Cherouag a écrit :

Bonjour,

Dans le cadre du projet ADN afin de déployer la fibre optique sur votre commune , je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la demande d'arrêté de circulation concernant les travaux de tirage et de raccordement de boîtes. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise ARTELECOM en empruntant les réseaux existants souterrains et aériens.

Les travaux auront lieu du lundi au vendredi de 8h à 18h, et au besoin le samedi pour une durée de 30 jours.

Ci-dessous les coordonnées de notre responsable chantier en cas de besoin :

Mr CHEROUAG– 06.29.81.37.26 – [artelecom42@gmail.com/secretariat.artelecom@gmail.com](mailto:artelecom42@gmail.com/secretariat.artelecom@gmail.com)

En vous remerciant par avance.

Vous souhaitant une bonne journée.

--

**Samira CHEROUAG**

Assistante de direction

06 46 08 32 32

***ACTIONS RESEAUX TELECOM***

